

Département du Bas- Arrondissement de Sélestat-
Erstein
Canton d'Erstein
Commune de Bolsenheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du lundi 28 octobre 2019 à 19h30

Sous la présidence de M. François RIEHL, Maire

Nombre de conseillers élus : 11 Conseillers en fonction : 10 Conseillers présents : 9

Absents excusés : Mme Sophie MARCQ

Date de convocation du conseil municipal : 13/10/2019

Pour :	9
Abstentions :	0
Contre :	0

Sujet des délibérations :

• **Programme d'actions pour 2020 pour la forêt communale**

Le Maire présente le programme des actions retenues (- travaux de maintenance – parcellaire 4 travaux de plantation/régénération 10- Travaux sylvicoles avec dégagement de plantation 2-8-9 ; toilettage après exploitation 1-10 – travaux de protection contre les dégâts de gibier 10 – travaux divers ; abattage d'arbres 7; matérialisation des lots de bois de chauffage ; pour 2020.

Le Conseil Municipal accepte ces travaux et charge le Maire de signer le programme des travaux qui s'élève à 11.470 euros HT, hors honoraires (1.650 + 876 euros). Le Conseil Municipal accepte ces travaux et charge le Maire de signer le programme des travaux qui s'élève à 11.470 euros HT, hors honoraires (1.650 + 876 euros).

• **Programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes pour 2020**

Le Maire présente l'état en question.

- Le Conseil Municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied et donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF.
- Le bilan net prévisionnel HT s'élève à : 5.969 euros (coupes à façonner * BOIS D'OEUVRE = parcelle 7 (69 m3) + chablis 5 * BOIS DE FEU 3m3 ; recette nette prévisionnelle hors honoraires 6.730 euros HT).
- La Commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

• **Devis travaux et coupes 2020 :**

- Prestation d'encadrement de travaux d'exploitation et/ou patrimoniaux réalisés en régie et/ou en entreprise – travaux patrimoniaux et d'exploitation (assistance technique) pour 2.200 euros HT.

Avis favorable à l'unanimité

Publié et transmis à la sous-préfecture le 29/10/2019

Le Maire : F. RIEHL